



Bulletin communal^{n°35} mars 2014

Périodique d'information de la Commune d'Etalle
15, rue du Moulin - 6740 Etalle
www.etalle.be * 063.45.51.74

Editeur Responsable: Administration communale d'Etalle - ne pas jeter sur la voie publique



- 02 Editorial
- 03 La station d'épuration
- 04 La tarification de l'eau dans notre commune
- 06 Communes et rivières propres
- 06 Réserve Domaniale de l'Illé
- 06 Stage communal de Pâques
- 07 Plaines d'été
- 07 Stage ADSL
- 08 Clérieux
- 08 Jumelage Etalle-Clérieux
- 09 Kids-Id
- 09 Passeport bimétrique
- 09 Le travail étudiant
- 10 Stage des clubs
- 10 Les amis Donner
- 11 Portes ouvertes de l'AIVE
- 14 Cyruse
- 15 Je cours pour ma forme
- 15 Le Syndicat d'Initiative
- 15 Le CACLB
- 16 Archetal
- 17 La bibliothèque
- 17 Elections du 25 mai 2014
- 18 Budget de la commune
- 18 Prime à la vie chère
- 18 Distribution de sacs poubelles
- 19 Produits recyclés par l'AIVE
- 19 Collecte de textiles
- 19 Enquête publique
- 19 Cuestas
- 20 A.L.E.
- 20 Baby Service
- 20 La fête des bébés
- 20 Exposition à la maison communale
- 21 Agenda
- 23 La vie à Etalle

L'EAU, C'EST LA VIE

L'eau joue un rôle déterminant dans la vie des hommes, des animaux et des plantes. L'importance de l'eau pour la vie et comme composant de l'écosystème mondial n'est plus à démontrer. Cette ressource qui répond aux besoins fondamentaux de l'homme est un élément-clé du développement, en particulier pour générer et entretenir la prospérité par le biais de l'agriculture, de la pêche, de la production d'énergie, de l'industrie, des transports et du tourisme. En outre, l'eau est vitale pour tous les écosystèmes du monde.

Étant donné le nombre croissant de pressions exercées sur nos ressources en eau, il est vital de gérer sérieusement ces problèmes en vue de sécuriser ces ressources pour les générations futures.

L'eau est une ressource fragile, d'où l'importance de l'utiliser de manière durable. L'eau est le problème de tous. Mieux nous comprenons notre influence sur la qualité et la quantité d'eau, mieux nous pouvons apporter notre contribution pour protéger nos ressources en eau, si précieuses.

Ainsi, la directive-cadre sur l'eau adoptée par la Commission Européenne encourage tous les citoyens à participer à la protection et à la gestion de leurs eaux. Selon cette directive l'eau n'est pas un produit commercial comme un autre; elle doit plutôt être considérée comme un héritage.

Cependant, il est essentiel de lui fixer un tarif, les prix encourageant une utilisation plus durable. Ainsi, la directive-cadre sur l'eau exige des Etats membres qu'ils développent des politiques de prix pour l'eau dans le cadre desquelles tous les consommateurs – qu'ils soient des particuliers, du milieu agricole ou industriel – apporteraient leur contribution de manière adéquate. Cela permet de mieux comprendre la politique du prix vérité de l'eau, qui comprend non seulement le coût de la distribution, mais aussi le coût de son assainissement.

Etalle n'est pas en reste en matière d'eau! Nous pouvons tout d'abord nous féliciter de bénéficier d'une nature généreuse: eau de qualité (minérale!), réserves naturelles, mais aussi des actions entreprises en matière d'assainissement, qui feront que bientôt la majeure partie de notre territoire sera équipé de stations d'épuration fonctionnelles et performantes.

Le présent bulletin est largement consacré à cette thématique de l'eau.

Bonne lecture.

Editorial



1. La station d'épuration

L'assainissement des eaux usées

Une grande partie des eaux usées produites par les ménages dans la commune d'Étalle est collectée avant d'être traitée dans des stations d'épuration de l'AIVE.

La station d'épuration de Buzenol a été mise en service en 2013.

La station d'épuration d'Étalle sera mise en service en avril 2014.

La station d'épuration de Vance sera mise en service courant 2014.

Deux stations d'épuration sont à prévoir pour l'assainissement respectif des villages de Chantemelle et Villers-sur-Semois.

A l'intérieur de ce bulletin communal, vous trouverez une carte relative au plan d'assainissement de la commune.

Nouvelle station d'épuration

La nouvelle station d'épuration d'Étalle sera mise en service en avril 2014. D'une capacité nominale de 5.300 équivalents-habitants, elle est alimentée par des collecteurs et onze stations de relevage reprenant les eaux usées de Étalle, Sainte-Marie sur Semois, Fratin, Poncele et Sivry.

Le financement est assuré par la SPGE (Société Publique de Gestion de l'Eau) pour un montant de 3.643.000€ pour les collecteurs et de 2.437.500 € pour la station. Pour chaque mètre cube d'eau utilisé, le consommateur paie 1,565 € reversé à la SPGE pour assurer les investissements.

La gestion est prise en charge par l'intercommunale luxembourgeoise AIVE (Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement).

La nouvelle station est munie des outils informatiques et de télécommunications qui permettent la télégestion et la télésurveillance de l'ensemble des ouvrages. Ces équipements assurent le contrôle à distance et une surveillance permanente de la station d'épuration ainsi que des stations de relevage installées sur les collecteurs.

Des dispositions constructives ont été prises pour limiter les nuisances sonores et olfactives et intégrer au mieux la station dans le site choisi : situation en retrait de l'habitat, bâtiment principal en pierre de pays, surpresseurs insonorisés, pompes dans un local ou en chambres fermées, silo à boues couvert, préservation de la haie existante, mise en place de bouquets d'arbres et de plantations d'essences indigènes

Portes ouvertes - Visite de la station d'Étalle

Le dimanche 6 avril 2014, de 10h à 13h, les habitants pourront visiter les nouvelles installations de la station d'épuration d'Étalle. Les visites guidées seront assurées par le personnel de l'AIVE qui est en charge de l'exploitation des installations dans la commune.

Les élèves des 5ème et 6ème primaire des écoles d'Étalle, de Sainte-Marie sur Semois et de Villers sur Semois auront l'occasion de visiter la nouvelle station. Les élèves de 5ème et de 6ème de Vance et de Chantemelle découvriront les mécanismes d'épuration des eaux à l'occasion de la mise en service de la station de Vance. Les élèves de Buzenol ont visité la station de leur village.

Raccordements aux égouts

Si vous habitez à Fratin, Étalle, Sivry ou Sainte-Marie sur Semois et que votre habitation est située dans l'une des zones reprises en vert sur le plan d'assainissement reproduit à l'intérieur de ce bulletin, alors vos eaux usées pourront être traitées par la station.

Toute habitation située le long d'une voirie égouttée a l'obligation de se raccorder à l'égout conformément aux dispositions du Code de l'Eau et tout raccordement à l'égout doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du Collège communal.

La station d'épuration est conçue pour traiter des eaux usées brutes. Une fosse septique n'est donc plus nécessairement indispensable pour le traitement des eaux usées issues des habitations connectées à la station d'épuration.

S'il n'y a pas encore d'égout dans une rue, le raccordement d'une habitation doit être réalisé pendant la pose de l'égouttage. C'est le moment pour déconnecter la fosse septique tout en conservant le mode d'évacuation pré-existant pour les eaux claires (eaux pluviales et eaux de drainage) afin d'éviter de les déverser à l'égout.

Un conseiller en environnement de l'AIVE est à votre disposition au 063 23 18 11 pour toute information complémentaire.

Fonctionnement

À l'entrée de la station, les eaux usées transitent au travers d'un dégrilleur grossier. Elles sont ensuite pompées vers un tamis-pressé automatique permettant de retenir les déchets solides supérieurs à 6 mm. Les déchets retenus par ce tamis sont relevés et déshydratés dans un compacteur à vis, envoyés dans un conteneur puis enfin évacués vers un traitement spécifique.

Après ce tamisage fin, les eaux transitent dans un dessa-

bleur statique. Les sables et particules fines sont retenus par décantation. Ils sont régulièrement pompés du fond du dessableur et stockés dans un conteneur avant d'être envoyés vers une filière de traitement spécifique.

Un répartiteur de débit permet de limiter le débit maximum acceptable (159 m³/heure) dans le traitement biologique en période pluvieuse. Le débit excédentaire (en cas de pluies continues ou d'orages) est dirigé vers un bassin d'orage dans lequel les eaux subissent une décantation des matières sédimentables. Ce bassin se vidange par temps sec vers le traitement biologique.

Les eaux usées sont traitées dans un bassin d'aération d'une capacité de 1 244 m³. Des micro-organismes épuratoires s'y développent en présence d'oxygène (aération) et consomment la pollution biodégradable présente dans les eaux usées. Ce procédé est dit par boues activées.

L'oxygène nécessaire aux micro-organismes est fourni par trois surpresseurs (dont un en réserve). Chacun développe une capacité minimale de 560 Nm³ d'air/heure. L'oxygène introduit dans le bassin d'aération est réparti sur la totalité du fond de l'ouvrage au moyen d'un ensemble de membranes micro-perforées. Il est injecté en fonction des besoins mesurés en continu par 2 sondes qui commandent les surpresseurs.

La dernière étape du traitement consiste à séparer les eaux épurées de la boue formée par les micro-organismes qui s'y sont développés. Cette phase de séparation est réalisée par décantation dans un clarificateur. Les eaux épurées s'écoulent ensuite par débordement vers un chenal Venturi de mesure du débit avant de rejoindre la Semois.

Circuit des boues

Une partie des boues décantées est pompée et renvoyée en tête du bassin biologique où elle est mélangée aux eaux entrantes. Cette recirculation permet de rafraîchir régulièrement la population de micro-organismes active dans le traitement biologique.

Suite à l'accroissement régulier du volume des boues dû à la multiplication des micro-organismes, une purge

quotidienne de boues en excès est réalisée. Ces dernières sont évacuées du clarificateur vers un épaisseur statique puis dans un silo drainant d'une capacité de 433 m³, soit l'équivalent de 60 jours de production. Les boues épaissies sont évacuées vers un centre d'exploitation de l'AIVE où elles sont déshydratées et dirigées vers une filière de valorisation.

Parc à conteneurs

Les huiles, graisses de friteuse, solvants, restes de peinture ou d'hydrocarbures, ... nuisent au bon fonctionnement de la station d'épuration. Au final, les eaux sont moins bien épurées et peuvent encore contenir ces polluants chimiques lors du rejet à la rivière ! Les parcs à conteneurs sont équipés pour les recevoir. Utilisez-les. Vos produits seront correctement traités dans les filières appropriées.

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)

La Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) est une société anonyme de droit public mise en place par la Région wallonne en 1999. Sa mission essentielle est d'assurer la coordination et le financement du secteur de l'eau en Wallonie.

En concertation avec les autres partenaires de l'eau, elle s'occupe prioritairement de l'assainissement des eaux usées (de l'égout à la station d'épuration) et de la protection des captages.

L'Association Intercommunale pour la protection et la Valorisation de l'Environnement (AIVE)

Organisme d'assainissement agréé par la Wallonie, l'AIVE conçoit, réalise et assure l'exploitation des ouvrages destinés à l'assainissement collectif des eaux usées urbaines résiduelles.

L'intercommunale propose également son aide aux communes pour la gestion de leurs réseaux d'égouttage ou tout investissement en la matière.

2. La tarification de l'eau dans notre commune

Les réserves d'eau en nappe aquifère de notre commune sont largement connues, l'implantation de l'usine Valvert et la commercialisation des eaux de sources et eaux minérales en sont le symbole. La publicité de l'eau à «l'état sauvage» ayant porté le nom d'Etalle aux quatre coins du monde prouve à souhait que nous sommes privilégiés par cette eau coulant en abondance chez nous et pouvant être consommée par tous... sans modération jusqu'ici, tant pour sa qualité que pour son prix!

Mais à l'heure où les communes ont du revoir leur tarification suite aux exigences de l'Europe et adapter le coût vérité, nous croyons utile de détailler clairement le contenu de ce tarif, afin que les consommateurs soient parfaitement au courant du coût réel qui va se répercuter sur leur facture.

Lorsque vous recevrez votre facture d'eau, vous constaterez que vous ne payez pas uniquement l'eau que vous avez consommée. Le montant total de votre facture intègre tous les coûts relatifs à la gestion du cycle de l'eau. Le montant total à payer se décompose en deux grandes parties :

Premièrement, une redevance fixe à payer quelle que soit votre consommation d'eau. Cette redevance couvre une partie des frais fixes liés au relevé de votre compteur, au suivi de votre dossier, à l'entretien de vos raccordements, etc.

La seconde partie de votre facture est calculée selon votre consommation personnelle d'eau qui se subdivise elle-même en quatre parts : le CVD, le CVA, le Fonds Social de l'eau et la TVA.

Le CVD ou « Coût-Vérité Distribution » couvre les frais supportés par la commune pour capter l'eau, la traiter, la stocker et la distribuer à chaque consommateur.

Le CVA ou « Coût-Vérité Assainissement » couvre les frais liés à la collecte, à l'égouttage et à l'épuration de l'eau consommée et polluée. Il faut épurer cette eau avant qu'elle ne retourne au milieu naturel. Dès lors, sur chaque mètre cube consommé, un montant de 1,565 euro est prélevé. Le consommateur paie donc pour la pollution qu'il génère.

Le Fonds Social de l'Eau est une contribution de 0,0125 euro prélevée sur chaque mètre cube d'eau consommé. Cette contribution alimente un fonds de solidarité entre consommateurs destiné à aider celui qui connaît des difficultés pour acquitter sa facture d'eau. La contribution des consommateurs est identique sur l'ensemble du territoire wallon.

La TVA est de 6%, comme sur tous les biens de première nécessité.

Ci-contre, vous trouverez le prix actuel détaillé du M³ d'eau dans notre commune mais il n'est sans doute pas inutile d'attirer l'attention des consommateurs qu'en plus de la redevance compteur, seul le C.V.D. soit 1,67 € par M³ d'eau facturé, rentre dans la caisse communale.

Chacun est conscient que l'eau est un bien précieux qu'il y a lieu de protéger ; cela génère un coût dont on ne comprend pas toujours la portée puisqu'il s'agit d'un bien commun vital. La protection et le coût sont intimement liés et l'objectif est ici d'apporter des éléments permettant à chacun de mieux appréhender ces données et ainsi de mieux comprendre la tarification actuelle de l'eau dans notre commune.

D'ailleurs, c'est le seul coût maîtrisé par la commune (prix de revient de la distribution) les autres coûts (C.V.A. et Fonds social de l'eau) imposés à l'ensemble de la Wallonie sont en totalité rétrocedés à la S.P.G.E.

Cette facture est donc établie de la façon suivante :

REDEVANCE COMPTEUR

$$(20 \times \text{C.V.D.}) + (30 \times \text{C.V.A.}) = (20 \times 1.67) + (30 \times 1.565) = 80,350 \text{ €}$$

PRIX AU M³

Pour une consommation de 0 m³ à 30 m³

$$(0.5 \times \text{C.V.D.}) = 0.835 \text{ €}$$

Pour une consommation de 30 m³ à 5.000 m³

$$(\text{C.V.D.} + \text{C.V.A.}) = 1.67 + 1.565 = 3.235 \text{ €}$$

Pour une consommation au delà de 5.000 m³ :

$$(0.90 \times \text{C.V.D.}) + \text{C.V.A.} + \text{F.S.} = 1.503 + 1.565 = 3.068 \text{ €}$$

Il y a lieu d'ajouter le fonds social de l'eau de 0.0125 le M³ Ainsi que la T.V.A. de 6%

DÉTAIL DE LA FACTURATION POUR UNE CONSOMMATION DE 150 M³

| Distribution | Assainissement |
|--|--|
| Location compteur – redevance 20 X C.V.D. = 20 X 1.67 = 33.40 | Location compteur – redevance 30X C.V.A. = 30X1.565 = 46.95 |
| Consommation de 0 à 30 M ³ 30 M ³ X 1.67/2 = 30 X 0.835 = 25.05 | |
| | 0.00 |
| Au delà de 30 M ³ jusqu'à 5000 M ³ 120 M ³ X 1.67 = 200.40 | 120 X 1.565 = 187.80 |
| = 258.85 | = 234.75 |

RÉCAPITULATION POUR UNE CONSOMMATION DE 150 M³

| | | TVA 6% | |
|-----------------------------|--------|--------|---------------|
| Distribution | 258.85 | 15.53 | 274.38 |
| Assainissement | 234.75 | 14.09 | 248.84 |
| Fond social de l'eau | | | |
| 150 M ³ X 0.0125 | 1.88 | 0.11 | 1.99 |
| Total | | | 525.21 |

3. Communes et rivières Propres

Grand nettoyage des bords de routes et de rivières

Le 05 avril 2014, notre commune se mobilise pour un grand nettoyage des bords de routes et de rivières. Gageons que de nombreux bénévoles seront à nouveau sur le terrain pour ramasser canettes, plastiques et autres déchets sauvages.

Sachez que nous ne sommes pas seuls à agir pour une province plus «pure». D'autres communes, la Province de Luxembourg, le SPW, l'AIVE, les Contrats Rivières, les Parcs Naturels, des milliers de bénévoles sont engagés. Découvrez-les sur www.pureprovince.be

Rejoignez-nous seul, avec votre famille, vos voisins, votre club sportif ou votre association. Des gants et des sacs de tri sont disponibles gratuitement à l'administration communale. En effet, pour recycler un maximum des déchets récoltés, un ramassage sélectif est effectué.

Pour toute information pratique contactez Madame Brigitte Parfondry à l'administration communale par email : brigitte.parfondry@publilink.be ou au 063.45.01.15 ou

Vous avez découvert un dépôt clandestin ? Informez - nous. Vous avez une idée pour développer l'opération, n'hésitez pas à contacter pascal.micha@idelux-aive.be ou au 061.41.11.26.

4. Réserve Domaniale de l'Illé

La directive européenne « Habitat » décrit les milieux à protéger pour favoriser la biodiversité. Le projet « Life Herbage » vise à restaurer 400 hectares de pelouses, prairies et autres forêts humides.

En séance publique du 28 février 2014, le Conseil Communal d'Etalle a décidé la création d'une réserve naturelle domaniale sur le site de l'Illé. Cette réserve concerne une superficie communale avoisinant les 50ha.

Un convention de 30 ans établie avec la région wallonne a pour objectif d'assurer une conservation et une amélioration des qualités biologiques et paysagères du site.

Dans le cadre du projet « Life Herbage », il est envisagé, à l'intérieur du site, le déboisement, le broyage des souches et la restauration de biotopes prioritaires au sens des directives européennes.

5. Stage communal de Pâques

de 2,5 ans à 6 ans

Quand ?

Du 07 au 11 avril 2014 et du 14 au 18 avril 2014 de 09h00 à 17h00 (pas de garderie)
Inscription possible à la semaine ou à la journée

Pour qui ?

Enfants scolarisés de 2,5 à 6 ans

Quelles activités ?

Des activités variées: bricolage - jeux - chants - lecture
Des temps calmes: siestes ou activités calmes après le temps de midi

Où ?

Dans les locaux de l'école communale d'Etalle

Prix ?

6 euros/jour

Informations et inscriptions:

Mireille Hannick, coordinatrice ATL
063/45.01.14 ou stabulaccueil@hotmail.be

de 6 ans à 13 ans

Quand ?

Du 07 au 11 avril 2014 et du 14 au 18 avril 2014 de 09h00 à 17h00 (pas de garderie)
Inscription possible à la semaine ou à la journée

Pour qui ?

Enfants scolarisés de 6 à 13 ans

Quelles activités ?

Du sport, du bricolage, des sessions Léon'Art, des jeux et des promenades

Où ?

Au complexe sportif et culturel d'Etalle

Prix ?

6 euros/jour

Informations et inscriptions:

Annick Guillaume - 0496.84.65.36

L'inscription est obligatoire et ne sera effective qu'après paiement et ce, pour le 31 mars 2014 au plus tard sur le compte BE67 091-0178247-87.

Les formulaires d'inscription, téléchargeables sur le site communal, doivent être déposés à l'administration communale d'Etalle - guichet ou boîte aux lettres

-

6. Plaines d'été

Périodes :

du 01 juillet au 04 juillet 2014
du 14 juillet au 18 juillet 2014
du 22 juillet au 25 juillet 2014
du 11 août au 14 août 2014

Age :

de 3 à 12 ans

Lieu et horaires :

au complexe sportif et culturel d'Etalle de 9h à 16h
avec garderie gratuite de 8h à 9h et de 16h à 17h30

Prix :

6 € par jour
les enfants se munissent de leur pique-nique

Renseignements :

Michael Crépin : 0498.59.71.22
Mireille Hannick : 063.45.01.14-stabulaccueil@hotmail.be

Les formulaires d'inscriptions seront prochainement disponibles à l'accueil de la maison communale, téléchargeables sur le site communal et distribués dans les écoles.

7. Stage ADSL

Une collaboration de la Commune d'Etalle et de l'asbl ADSL Stages sportifs et artistiques de 3 à 13 ans.

Les informations et inscriptions sont à prendre au 081.61.18.40 ou sur le site www.adslstages.be

Le prix du stage est de 50 euros par enfant avec un tarif préférentiel à partir du deuxième enfant qui est de 45 euros.

Un supplément de 7 euros est demandé pour les enfants participants au circuit quad.

Du lundi 7 au vendredi 11 juillet

Initiation sportive et activités artistiques de 3 à 6 ans : 50€ / 45€ 2è enfant

Sports : spécial Manipulations Ballons et raquettes
Artistique : Créations fantastiques... mini monstres adorables !

Sports Passion et Atelier Artistique de 6 à 13 ans 50€ / 45€ 2è enfant (+ 7 € QUAD)

Sports : Multi activités sportives + Challenge Fort Boyard
Artistique : les secrets du modelage: terre & papier mâché + Super activité ... Go karts balanzbike 2 jours + Circuit Quad 1X (8 à 13 ans)

Du lundi 28 juillet au vendredi 1 août

Initiation sportive / Vélo 3 roues / Activités artistique de 3 à 6ans 50€ / 45€ 2è enfant

Sports : pré initiation sportive... spécial circuits vélos
Artistique : Le maître du cirque... Zappata le clown !
+ Super activité ... circuit vélo 3 roues (vélo fourni par l'ADSL).

Sports Passion et Atelier Artistique de 6 à 13 ans 50€ / 45€ 2è enfant

Sports : un cocktail de sports + perfectionnement vélo + activités « Fun » en extérieur et dans les bois : jeux d'approche, jeux de stratégie, jeux de pistes ... (emmener son vélo ou vtt + casque obligatoire/ Le vélo peut rester sur place toute la semaine)
Artistique : « Drôles de machines » ... Une fabuleuse histoire sur 2 ou 4 roues !

Du lundi 4 au vendredi 8 août

Baby sports découverte / Activités créatives de 3 à 6 ans 50€ / 45€ 2è enfant

Sports : baby gym, baby basket, baby badminton ...
Artistique : Noisette, l'écureuil, découvre la forêt !
+ Super activité ... jeux avec Parachute géant

Sports Passion et Atelier Artistique de 6 à 13 ans 50€ / 45€ 2è enfant

Sports : Multi activités sportives + Aventuriers détectives
Trouve le message codé, réalise ton enquête, trouve les indices, les traces, ... tout en réalisant des épreuves sportives par équipes !
Artistique : « Gadgets et jeux de détectives ... à toi de trouver la solution! »
Super activité ... Go karts balanzbike 3 jours

Du lundi 18 au vendredi 22 août

Baby danse et Baby foot + activités artistiques de 3 à 6 ans 50€ / 45€ 2è enfant

Sports : spécial baby danse + Baby Foot
Artistique : Hugo l'Escargot découvre le potager !

Sports Passion et Atelier Artistique de 6 à 13 ans 50€ / 45€ 2è enfant (+ 7 € QUAD)

Sports : Les aventuriers de Koh-Lanta: jeux en extérieur, construction d'abris forestiers, épreuves « koh-Lanta » en salle et à l'extérieur
Artistique : Dessin, peinture et créations : truc et astuces pour de super bricolages
+ super activité ... QUAD 1X (de 8 à 13 ans)

Super pour les 8-13 ans... Nerf Games !
Paré pour l'Aventure ! Equipé de ton Nerf... Sois le plus précis de la bande dans un jeu de stratégie par équipe : parcours semé d'embûches, tirs de précision,.

8. CLERIEUX, dans la Drôme, pays des fruits et du soleil.

L'Administration communale propose aux enfants des vacances au soleil à Clérieux.

Encadrement :

L'encadrement se fera par des moniteurs qualifiés.

Périodes:

Du 08 juillet au 18 juillet 2014. (complet)

Du 18 juillet au 28 juillet 2014.

Prix :

Il est fixé à 220 euros et comprend le voyage aller-retour en car, l'hébergement et la nourriture.

Age:

De 7 à 13 ans.

Inscriptions et renseignements :

Il est souhaitable de s'inscrire dans les meilleurs délais en contactant Martine Andreux à l'Administration communale

Logement :

Le logement aura lieu dans le bâtiment dont la commune est propriétaire ; le confort y est de très bonne qualité.

063.45.01.21 - du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures ainsi que le samedi de 10 heures à 12 heures.

9. Jumelage Clérieux - Etalle

Les Stabulois sont invités par nos amis de Clérieux à passer le week-end de l'Ascension dans la Drôme. Bien que le premier jumelage date de 1987, l'envie de partager du temps, de l'amitié, des balades est toujours très présente, venez découvrir ce bonheur avec nous ! Le voyage se fera en car, l'hébergement dans les familles clérieuseoises.

Au programme de notre séjour :

Départ le jeudi 29 mai 2014 à 6 heures du matin au complexe sportif d'Etalle. A notre arrivée, nous serons accueillis par le Comité de Jumelage, les instances communales, les pompiers et sympathisants français. Le drink de bienvenue se déroulera à l'arsenal des pompiers de Clérieux, puis nous nous installerons chez nos hôtes pour passer une soirée conviviale en famille.

Le vendredi 30 mai sera consacré à l'excursion. Nous partirons à la découverte de la maison du chocolat à Tain-L'Hermitage : que les papilles se préparent à la dégustation! Apéro de midi le long du Rhône offert par nos amis Clérieuseois. Ceci, avant de partager un délicieux repas à la Terrine, suivi d'un après-midi dansant. De retour à Clérieux, nous profiterons de la soirée en famille.

Le samedi 31 mai, nous pourrons :

soit participer à l'animation (facultative) proposée en collaboration avec le club de football de Clérieux, soit partager la journée avec nos propres familles hôtes.

L'animation proposée est un match de football mixte avec nos amis français, suivi d'un barbecue champêtre. Que les joueurs et amateurs de foot de l'entité d'Etalle n'hésitent pas à nous rejoindre pour allier sport, voyage et amitié. Le samedi soir sera l'occasion de se retrouver au repas communautaire : nous nous rassemblerons tous à la salle des fêtes de Clérieux pour y déguster une poule aux raviolis, repas typique de la région, suivi, bien entendu de la soirée musicale

Le dimanche 1er juin vers 10h00, sera déjà venu le temps de se séparer et reprendre le car pour revenir en Belgique.

Participation aux frais :

75 euros par personne - Compris dans ce prix : voyage en bus, accueil chez l'habitant, excursion (entrée à la maison du chocolat, repas et après-midi dansant à «la Terrine»), barbecue champêtre, repas communautaire.

A prévoir en supplément : sandwiches ou repas et boissons des voyages aller/retour.

Attention, nombres de places limitées aux 50 premières personnes inscrites

Pour tous renseignements complémentaires et inscriptions , vous pouvez contacter :

Annick Guillaume au 0496 84 65 36 ou au 063 45 55 15

Christine Dodeur au 0497 83 41 42

10. Kids-ID

La Kids-ID est un document d'identité et de voyage reconnu dans toute l'Europe pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. En Belgique, ce document n'est pas une obligation en soi. Par contre, pour des voyages en Europe, les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être en possession de celui-ci. Si vous projetez de partir en vacances avec vos enfants, veuillez donc à demander ce document à temps.

Demandez la Kids-ID auprès du service population de la commune. L'enfant doit être présent au moment de l'introduction de la demande.

Compte tenu de la confection et la livraison d'une Kids-ID qui prennent en moyenne trois semaines, n'attendez pas le dernier moment pour demander ce document avant de partir en vacances.

Formalités

Photo d'identité conforme, c'est à dire: fond blanc (pas de bonnet sur la tête). Les photos scolaires acceptées auparavant ne le sont plus.

Coût du document d'identité

6 euros (coût de la fabrication), la commune n'applique pas de taxe communale.

Validité du document d'identité

3 ans ou à défaut jusqu'à la veille du douzième anniversaire de l'enfant.

Si votre enfant est déjà en possession d'une carte Kids, veuillez à en contrôler la date de validité. En effet, le registre national ne prévoit pas de convocation automatique pour le renouvellement des cartes Kids-ID.

Autorisation de quitter le territoire

Si votre enfant doit se rendre à l'étranger, il doit être muni:

1. d'une carte d'identité avec photo, délivrée par l'administration communale
2. d'une autorisation parentale dont les signatures seront légalisées par le Bourgmestre, si l'enfant à moins de 18 ans et qu'il voyage non accompagné de ses parents.

Ci dessous, un exemple d'attestation:

Je soussigné (coordonnées du parent qui a la garde de l'enfant) autorise mon fils (ma fille) (coordonnée de l'enfant) à se rendre (pays de destination) pendant la période du ... au ... (et si possible préciser la personne ou l'organisme qui accompagne l'enfant).
Date :

Signature (nom – prénom)

11. Passeport biométrique

Depuis le début de cette année, l'administration communale dispose d'un système biométrique pour la commande des passeports.

Ceci implique la prise d'empreintes et le scanning de la photo d'identité. Une série d'opérations obligatoires qui allongent le temps pour récolter les données nécessaires à l'établissement du passeport et donc la longueur de la file d'attente au service population.

Aussi, afin de limiter au maximum le temps d'attente de chacun, si vous souhaitez vous présenter le samedi matin pour commander un passeport, nous vous invitons à prendre rendez-vous avec Madame Dodeur Christine au 063.45.01.18 ou avec Madame Carine Ridole au 063.45.01.19.

12. Le travail étudiant

Depuis le 1er janvier 2012, les étudiants peuvent travailler 50 jours par an. Si aucune convention ne fixe de barème dans le secteur où l'étudiant de moins de 21 ans travaille, il a droit à un pourcentage du salaire mensuel moyen garanti (qui équivaut à 1.501,82 € brut au 1/12/2012), uniquement s'il travaille au minimum un mois dans la même entreprise. A partir de 21 ans, il aura droit à 100% du salaire minimum légal.

Le tableau ci-dessous reprend un aperçu du salaire minimum brut.

| Age | % | Salaire mensuel | Salaire Horaire 38h/semaine |
|------|-----|-----------------|--------------------------------|
| 21+ | 100 | 1.501,82 € | 9,12 € |
| 20 | 94 | 1.411,71 € | 8,57 € |
| 19 | 88 | 1.321,60 € | 8,02 € |
| 18 | 82 | 1.231,49 € | 7,47 € |
| 17 | 76 | 1.141,38 € | 6,93 € |
| 16 - | 70 | 1.051,27 € | 6,38 € |

Comme chaque année, des jeunes gens d'Etalle effectueront pour la commune des travaux durant la période des vacances scolaires de juillet/août. Ils doivent avoir 16 ans au moins au jour de l'engagement et ne pas avoir obtenu d'évaluation insuffisante lors d'un engagement antérieur.

Chaque engagement est limité à une période de 10 jours, soit 76 heures. Les priorités d'engagement se rapportent à la connaissance de la commune, à la date de la candidature et à l'expérience dans un travail similaire. Les candidatures sont adressables à Madame Anne-Marie Dourte, secrétaire générale de l'administration communale.

L'étudiant qui travaille sera-t-il encore bénéficiaire d'allocations familiales?

Avant 18 ans, il n'y a pas de conditions au versement des allocations familiales (jusqu'au 31 août de l'année civile où l'étudiant a 18 ans). Après 18 ans, l'activité lucrative n'est pas un obstacle à l'octroi des allocations familiales pour autant qu'elle soit inférieure ou égale à 12 mois et qu'elle respecte les conditions ci-dessous:

Si l'étudiant travaille durant l'année scolaire:

Pour conserver son droit aux allocations familiales, il doit travailler moins de 240h par trimestre durant l'année scolaire (1er, 2ème, 4ème trimestre) quel que soit le type de contrat. Si la limite d'heures est dépassée, les allocations seront supprimées pour tout le trimestre.

Si l'étudiant travaille durant les vacances scolaires:

Il conserve ses allocations familiales, sans limite d'heures de travail, ni de plafond de revenu.

Si l'étudiant travaille après la fin de ses études:

L'étudiant qui travaille durant les vacances d'été (3ème trimestre) qui suivent la dernière année d'études, recevra les allocations familiales aux mêmes conditions (maxi-

mum 240 heures de travail sur les mois de juillet, août, septembre)

Après la fin de ses études, le jeune s'inscrit à Actiris (ex Orbem) ou au Forem comme demandeur d'emploi. Le stage d'insertion professionnelle (ex stage d'attente), pour les jeunes qui ont terminé leurs études et qui s'inscrivent comme demandeur d'emploi, débute le 1er juillet pour les moins de 18 ans et le 1er août pour les plus de 18 ans, lorsqu'il est terminé, il donne droits aux allocations de chômage sur base des études (lorsqu'on est dans les conditions d'études).

Le stage d'insertion professionnelle (ex: stage d'attente) de l'étudiant qui travaille sous contrat d'occupation étudiant, après la fin de ses études, ne sera pas prolongé ou raccourci.

!!! S'il travaille après le 31 juillet, ses journées de travail sont comptées dans le stage d'insertion professionnelle (ex stage d'attente).

Après 18 ans et jusqu'à 25 ans maximum, les étudiants ont droit aux allocations familiales. Les étudiants de plus de 25 ans ne reçoivent plus d'allocations familiales.

13. Stages des clubs

Football U.S. Stabuloise

du 22 au 25 juillet 2014

Renseignements et inscriptions:
philippe.etienne.stabuls@gmail.com - 063/456825

Football Sainte-Marie sur Semois

Centre de perfectionnement et de recrutement du Standard de Liège

du 14 au 18 juillet 2014 (100 inscriptions maximum)
du 18 au 22 août 2014 (100 inscriptions maximum)

De 09h00 à 17h15 (mercredi jusque midi)
Benjamins aux cadets
Entraînements spécifiques pour les gardiens de but.
Prix: 80 euros - 70 euros à partir du deuxième enfant

Renseignements et inscriptions:
René Reyter: 061.26.75.63 - 0474.38.78.81
Philippe Gomrée: 063.44.49.58

L'inscription est obligatoire et ne sera effective qu'après paiement

14. Les amis Donner

Les amis donner organisent leur traditionnelle journée randonnée le jeudi 24 mai 2014.

Comme à leur habitude, la journée est organisée au profit de structures à but social.

Cette année, les bénéfices seront reversés au profit des ASBL «Rayon de soleil et «Présence», deux ASBL de soins palliatifs à domicile des régions d'Etalle, de Virton et de Florenville.

Les sportifs auront la possibilité de participer aux randonnées suivantes:

VTT: 15 - 22 - 38 - 55 - 65 km

Cyclo: 38 - 50 - 70 - 107 km

Marche: 6 - 11 km

Cyclo sportive: 157 km (départ groupé à 9h00).

Les sympathisants auront l'occasion de s'asseoir autour d'un barbecue (sous réservation avant le 24 mai 2014)

Contact:
063.45.64.33

Inscriptions aux randonnées:
Le jour même au Complexe sportif de 07h00 à 10h30

STATION D'ÉPURATION - AIVE
DE 10H00 À 13H00

Le dimanche 6 avril 2014, de 10h à 13h, les habitants pourront visiter les nouvelles installations de la station d'épuration d'Étalle. Les visites guidées seront assurées par le personnel de l'AIVE qui est en charge de l'exploitation des installations dans la commune.

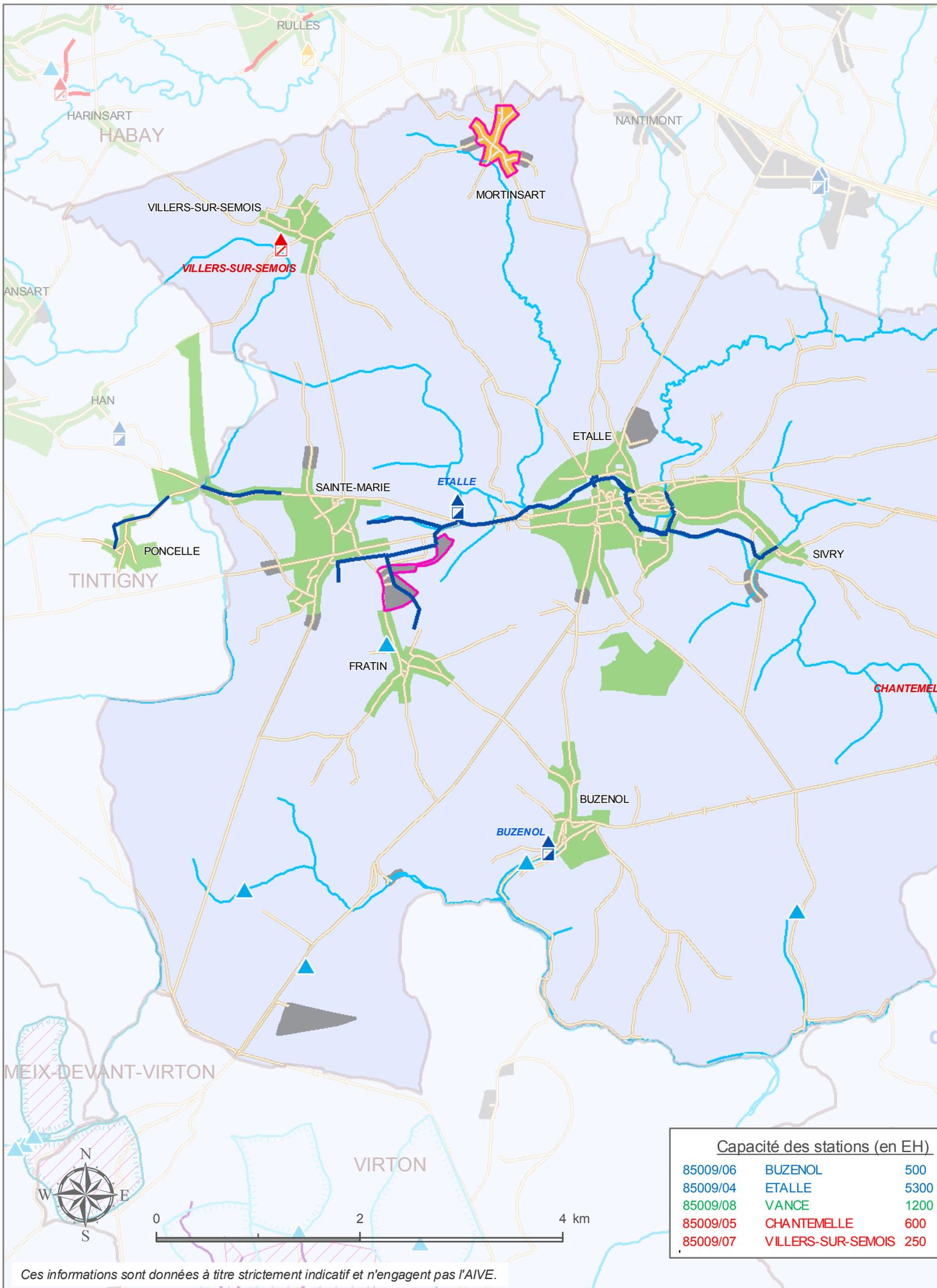


STATION DE POMPAGE - S.I. ETALLE
DE 10H00 À 13H00

Le 06 avril de 10h00 à 13h00 dans le cadre des Journées de l'Eau le SI organise la visite de la station de pompage de Buzenol (Hosseumonts).

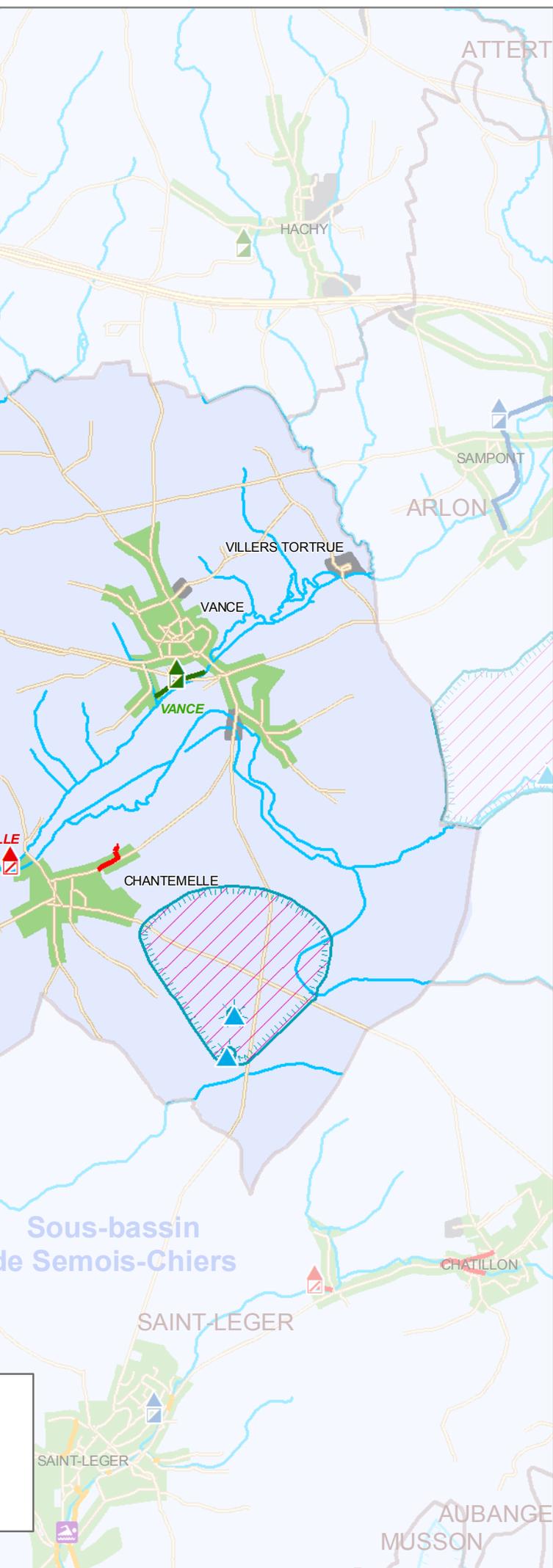
STATION D'ÉPURATION D'ÉTALLE

Rue de la Gare, 6740 Étalle
secteur d'exploitation : Sud 2
chef d'équipe : D. Villers



Ces informations sont données à titre strictement indicatif et n'engagent pas l'AIVE.

Plan d'assainissement Commune d'Etalle



Régime d'assainissement

-  Collectif
-  Autonome
-  Zones prioritaires A.M. 27/04/2007
-  Transitoire
-  Demande de modification en cours

Station d'épuration

-  existante **NOM**
-  en construction **NOM**
-  au programme **NOM**
-  à programmer **NOM**

Collecteur

-  existant
-  en construction
-  au programme
-  à programmer

Eaux souterraines

-  Captage
-  Zone de prévention à l'étude (AIVE)
-  Zone de prévention arrêtée
-  Zone de baignade
-  Zone de protection amont

Réseau hydrographique

-  Limite sous-bassin
-  Eaux de surface

Fond de plan

-  Limite communale
- COMMUNE
- LOCALITE
-  Réseau routier

Sources des données :

PASH : SPGE / réseau routier : TéléAtlas / autres : AIVE

Dernière mise à jour des données : février 2014

Date de réalisation de la carte : 07/03/2014

Date d'entrée en vigueur du (des) PASH :

- Semois-Chiers : 10/01/2006

Date d'approbation officielle du PCGE : 16/06/1998

Réal. : AIVE - Carto - MB

TEL : +32 63 23 18 11

FAX : +32 63 23 18 95

www.aive.be

infoligne@idelux-aive.be



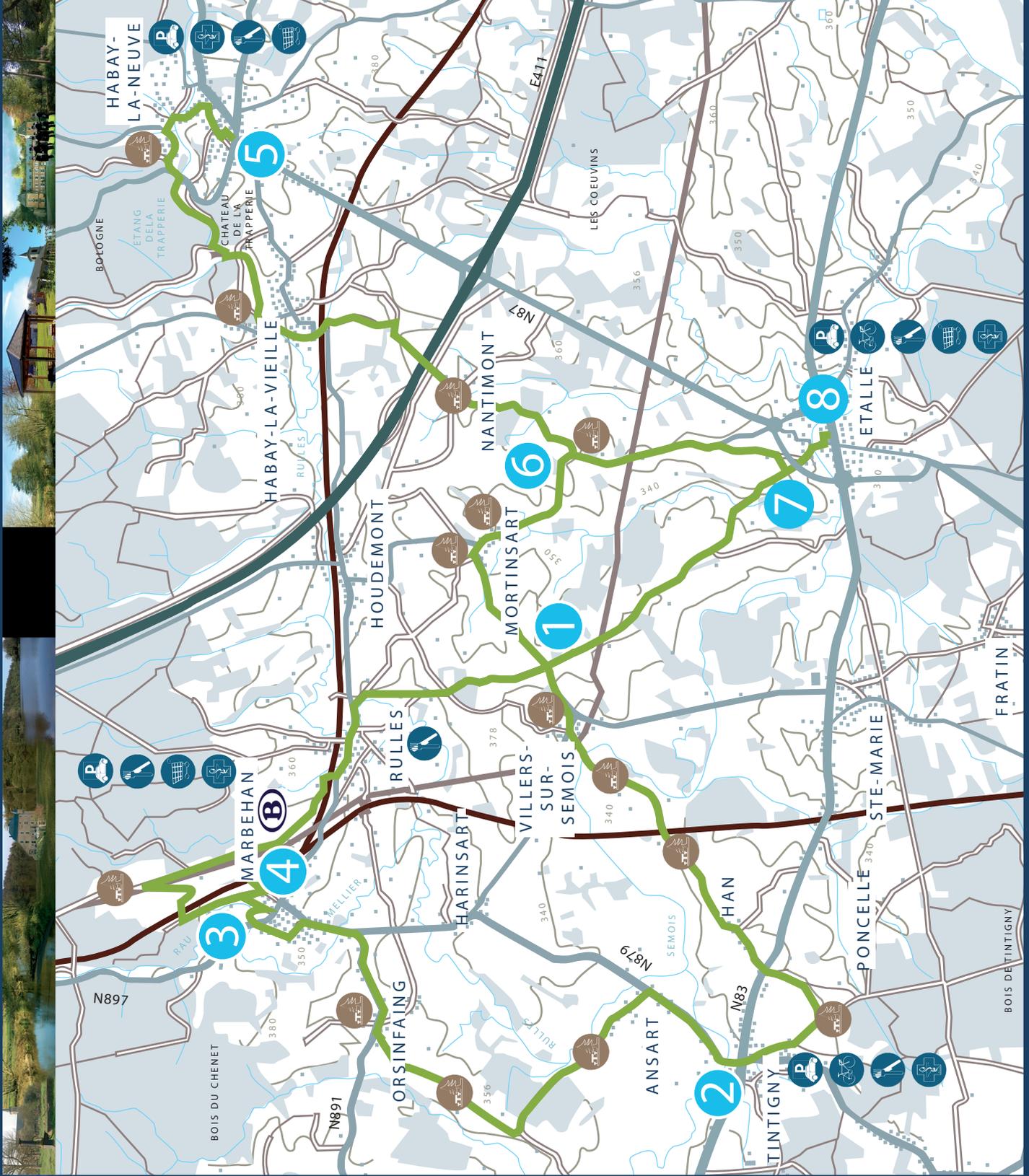
Réseau CYRUSE

Cyclotourisme en vallées de
RULLES et de
SEMOIS

Le réseau Cyruse est un parcours dédié au cyclotourisme en vallée de Rulles et de Semois. Il est constitué de différents circuits en boucles liés entre eux par le point noeud 1 situé au lieu dit "Haut de Villers". Ils vous feront découvrir tour à tour les villages pittoresques et les merveilleux paysages de notre campagne gaumaise.

Un premier circuit vous fera découvrir Tintigny 2 et ensuite le bas de Marbehan 3 et sa gare 4 avant de rejoindre le point noeud 1.

Un second circuit vous emmènera tout d'abord vers Mortinsart où une nouvelle balise noeud 6 vous permettra soit de découvrir Habay-La-Neuve 5 grâce à un aller retour, soit de visiter Etalle 8 grâce au second point balise 7 situé près de la caserne des pompiers.



15. Je cours pour ma forme

Reprise du programme «Je Cours Pour Ma Forme 2014» à Etalle.

Découvrez le plaisir de courir sans esprit de compétition, dans une ambiance de groupe, via un programme de 12 semaines, en étant suivi par un formateur motivant.

Niveau 1 (0-5 km):

chaque lundi et mercredi à 19h30

Niveau 2 (5-10 km):

le mercredi à 19h30

Niveau 3 (10-15km):

le lundi à 19h30

Où?

Parking terrain de football d'Etalle

Prix de la cession de 12 semaines?

25 euros par personne et par niveau (assurance comprise) à verser sur le compte BE205230 8058 5756 avec communication: Nom + Prénom - Niveau 1, 2 ou 3.

Mentionnez également le nom de votre mutualité afin de bénéficier d'un éventuel remboursement grâce à l'attestation que nous vous fournirons.

Renseignements et inscriptions:

Didier Lahure - 0476.89.71.72

jcpmfetalle@hotmail.com

16. Le Syndicat d'Initiative

Balade Gourmande

Le Syndicat d'initiative vous invite à sa traditionnelle balade gourmande le 1er mai 2014. Entre amis ou en famille, un circuit forestier à travers les villages de Fratin et de Sainte-Marie vous offrira l'occasion de partager un menu gastronomique. Celui-ci se déclinera en 8 services par des traiteurs régionaux sous couvert d'animations musicales et d'ambiance qui agrémenteront la balade. Les organisateurs, traiteurs et bénévoles mettront les petits plats dans les grands pour vous accueillir sous le soleil de Gaume et les frondaisons naissantes du printemps. Infos et réservations: 063.45.67.87

Visite captage - Course cycliste

Toujours pour vous faire découvrir notre belle commune, deux activités sont prévues en avril. La première se veut plus informative et vous propose une visite de la station de pompage des Hosseumonts qui sera organisée le 06 avril 2014 dans le cadre des journées de l'eau. La seconde se souhaite sportive et accueillera le Challenge Ardennes Gaume avec départ et arrivée à Etalle Centre. Le 19 avril 2014, attendez-vous donc à apercevoir de nombreux cyclos! Que vous veniez les applaudir ou que vous les croisiez dans nos rues, nous comptons sur votre prudence et votre bonne humeur.

Portes ouvertes

Sous le soleil de juillet, le syndicat vous invite à sa première porte ouverte. Les 05 et 06 juillet, des bénévoles vous rappelleront les espaces magnifiques qui composent notre commune et qui vous donneront peut-être l'envie de vous balader seul ou en famille. Etalle est également jonché de souvenirs de la guerre 14-18, ce week-end vous proposera de commémorer ces événements par une randonnée explicative avec le soutien de plusieurs guides spécialisés.

Fête nationale

Dans un domaine plus réjouissant, les festivités populaires du 20 juillet permettront à nouveau aux Stabulois de reprendre possession pendant un week-end du centre de leur commune. Grands et petits y sont conviés.

17. Le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg Belge

Le Centre d'Art Contemporain du Luxembourg belge (CACLB) organise une nouvelle édition du Prix du Luxembourg. Il s'adresse à tous les artistes plasticiens âgés de moins de 35 ans et ayant une relation avec la province du Luxembourg, soit en y étant né, soit en y étant domicilié depuis au minimum un an. Une sélection sera opérée parmi les candidatures reçues et donnera lieu à une exposition d'ensemble qui sera présentée sur le site de Montauban-Buzenol à l'automne 2014. Un jury désignera un lauréat qui se verra attribuer un prix de 2500 €.

La date limite d'inscription est fixée au 15 mai 2014.

Le règlement complet est disponible sur demande auprès du CACLB: +32 (0)63 22 99 85 ou audrey@caclb.be

18. Archetal

« La toponymie est une source constante de questions pour qui s'intéresse au patrimoine local et à l'histoire de son coin de terre. A chaque nom de lieu, un nouveau questionnement naît de l'évocation qu'il donne ou du mystère dont il s'entoure. » (Extrait de : Noms de lieux du grand Etalle- par Albert Lamand -1997)

Chantemelle

Au XIII^e siècle, on disait Chantemerle. Tandel signale la présence des Sires de Chantemerle au X^eme Siècle. Il relate le différend entre la seigneurie de Vance et celle de Chantemerle à propos de la possession de l'Aunois et la destruction de la forteresse de la Grosse Raie. Chantemerle passe sous la tutelle de Vance avec laquelle elle va partager heurs et malheurs au cours de plus de six siècles. En 1250. Vance, Villers-Tortru et Chantemerle forment alors la seigneurie d'Aubers de Vans à qui bourgeois et manants doivent hommage et fidélité. (Le blason des de Chantemerle : de sable à 16 fleurs de lys d'argent). A partir de 1284, Chantemerle bénéficie de l'affranchissement octroyé à Vance par les comtes de Chiny et de Bar. Herbillon signale qu'on lit Chantemerle en 1185 et propose la traduction de l'impératif roman canta merula signifiant chante merle. Chantemerle devient Chantemelle vers 1600.

Haust rapporte la graphie tchan'mêle en dialecte gaumais. Fouss signale que "le sobriquet des gens de Chantemelle est «Sarrazins». L'expression désignerait l'humeur peu sociable des habitants. Ils auraient le teint plus noir que celui des villages voisins ! Allez-y voir ! " Le sarrazin était une des céréales courantes au XIX^e avec le seigle et l'avoine; c'est une plante originaire d'Orient cultivée sous le nom de blé noir pour ses graines alimentaires.

Rue de la chapelle :

Ainsi dénommée, car elle conduit à la Chapelle ND de Lourdes. Au cours de la révolution française, Soeur Victoire (née Marie-Jeanne Ricaille), une ancienne franciscaine expulsée de son couvent vint se réfugier avec son frère (Henri Ricaille qui devint le 1^{er} curé de Chantemelle en 1808) dans son village natal à Chantemelle. Vers 1835, elle suspendit une niche à la Croix Martin (croix située à droite au bout de la rue de la Chapelle, du nom du sculpteur local, Jean-Louis né en 1799) et y déposa une statuette invoquée sous le vocable de Notre-Dame de Grâces. Les habitants prirent l'habitude d'organiser des prières publiques et des processions, notamment pour obtenir du temps favorable aux récoltes. En 1843, Mgr Dechesselle, évêque, fut invité à bénir la statuette qui, aux dires de la religieuse, «faisait des miracles». En 1895, l'abbé Flick, curé de Chantemelle de 1891 à 1911, fit déplacer la croix et abattre les arbres qui l'entouraient. La chapelle de style gothique fut construite à cet endroit.

Rue de l'Etang

Nouvelle dénomination prise par le CC, le 11 mai 1978

pour remplacer le toponyme rue du faubourg afin de ne plus confondre avec celle identiquement dénommée à Vance. Anciennement un étang se situait au centre du village de Chantemelle. Il apparaît clairement sur les cartes de Ferraris. Dans le Tandel, il en est fait mention « La partie au nord entre le village et la rivière était une grande mare d'eau boueuse où croissaient des joncs de deux mètres de hauteur... »

Le faubourg de Chantemelle désignait alors la partie du village, la moins ancienne, bâtie côté Est de l'étang, et constituée principalement de petites maisons habitées par des manoeuvriers et gens de condition modeste."

Rue de la Gravelle

Nouvelle dénomination prise par le CC, le 11 mai 1978 pour remplacer l'appellation rue du faubourg. Comme dans les toponymes grève et grémont, l'origine latine de grava signifie pierre, gravier, caillou. "A l'origine, ce nom désignait uniquement le chemin vers Etalle, à sa sortie du village. Il était sans doute revêtu de gravier tiré du lit de la rivière. La gravelle, au sens ancien de gravier, désignait le sable ou gravier engendré dans les reins. Par déformation, le langage local l'a utilisé pour désigner sous le mot gravalle l'endroit du village où un chemin est revêtu de gravier".

Rue du Sart-Macré

Décision du CC du 11 mai 1978, pour nommer ainsi la rue allant de Chantemelle vers Buzenol. Macré signifie châtaigne d'eau. Les macrés sont des plantes aquatiques des étangs, aux belles fleurs blanches et dont le fruit ou châtaigne d'eau, à quatre cornes épineuses, est comestible." Ce lieu a probablement été défriché.

Place Saint-Michel

Nouvelle appellation décidée en CC d'Etalle le 11 mai 1978 pour remplacer l'ancienne appellation de place de l'église et des écoles. En 1816, à la demande du curé Ricaille, Monseigneur Neurheuser transfère la dédicace de la chapelle du 4 décembre (Ste Barbe) au 29 septembre. Saint-Michel devient le nouveau patron de la jeune paroisse de Chantemelle. Erigée en 1843-1844, l'église Saint-Michel évoque par sa forme rectangulaire et son style néo-classique, la silhouette de la plupart des églises des villages gaumais. La façade est agrémentée d'un haut portail mouluré et d'un ample fronton triangulaire. L'édifice est surmonté d'un clocher carré, qui sert de point de repère du village.

Vous connaissez une anecdote, une autre version concernant les lieux-dits, merci de nous la communiquer au 063/45-67-87 ou à l'adresse suivante : archetal@hotmail.com. Vous souhaitez en savoir plus sur les noms de lieux du grand Etalle, le glossaire toponymique « Noms de lieux du Grand Etalle par Albert Lamand » est disponible au Syndicat d'Initiative au prix de 9€.

19. La bibliothèque

La vie à la bibliothèque

L'équipe de la bibliothèque prendra ses congés au son des cloches de Pâques. Votre service fermera donc ses portes du mardi 15 avril au samedi 19 inclus ainsi que du 29 au 31 mai inclus pour mieux vous accueillir le reste du trimestre :

Mardi de 13h30 à 18h30
Mercredi de 08h30 à 17h30 (en non-stop)
Jeudi de 13h30 à 17h30
Vendredi de 08h30 à 12h30
Samedi de 08h30 à 12h30

Visite d'Armel Job

Le 03 avril, la bibliothèque accueillera l'un des plus populaires auteurs belges en la personne d'Armel Job. Cette rencontre informelle vous donnera l'occasion de l'interroger sur ses inspirations, son travail, ses personnages ou encore sur sa formation d'enseignant. Cette discussion à plusieurs voix est gratuite mais le nombre de place est limité afin de garantir le côté chaleureux voulu pour cet entretien. Nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire par téléphone ou par mail au 0499.41.64.88 - 063.60.13.88 – bibliotheque.locale.etalle@province.luxembourg.be

Heure du conte

Notre conteuse offre régulièrement aux enfants un moment pour voyager à travers les histoires. Rejoignez-nous les 2° et 4° mercredis du mois (hors vacances scolaires) de 16h00 à 17h00. Les prochaines heures de conte sont donc le 23 avril, les 14 & 28 mai ainsi que les 11 & 25 juin.

20. Elections du 25 mai 2014

Les élections législatives fédérales, régionales et européennes auront lieu le dimanche 25 mai 2014.

Comment émettre un vote valable ?

Pour être valable, votre vote doit être émis au sein d'une seule liste. Cela peut se faire de 2 manières différentes : Par un vote dans la case située en tête d'une liste (vote de liste) ou par un vote dans la case située à côté du nom d'un ou de plusieurs candidats (vote nominatif). Si vous émettez à la fois un vote de liste et un ou plusieurs votes nominatifs au sein de cette liste, le vote de liste ne sera pas pris en considération.

Si vous émettez des votes (de liste ou nominatifs) sur des listes différentes, votre vote sera considéré comme nul et ne sera pas comptabilisé.

Le vote par procuration

En Belgique, le vote est obligatoire. Il se peut que, pour une raison ou une autre, vous soyez dans l'impossibilité de vous rendre au bureau de vote pour accomplir votre devoir électoral. Il vous est néanmoins possible de voter en donnant procuration à un autre électeur.

Cette animation est gratuite et ne demande pas de réservation préalable.

Je Lis dans ma commune

Comme chaque année, la bibliothèque d'Etalle participe à l'opération Je Lis Dans Ma Commune. Voguant sur le thème de cette édition qui est la lecture en mouvement, nous vous proposons une activité et une occasion de gagner des chèques livres d'une valeur de 10 euros:

« C'était le bon vieux temps » disent-ils à longueur des histoires qu'ils se remémorent. Nos aînés sont les témoins d'un monde qui s'est transformé au cours des cinquante dernières années en une vie quotidienne qui ressemble si peu à celle que vivent les enfants de 2014.

Je lis dans ma commune sera l'occasion pour les deux générations de partager une expérience commune appartenant aux doux souvenirs pour certains et à la « dure réalité » pour les autres. Les élèves posteront une lettre aux personnes âgées s'étant inscrites pour le projet en racontant leur vie à l'école, la garderie, les leçons de leur cher professeur et bien entendu les petites histoires de la cour de récréation. Les aînés y répondront en racontant leur propre expérience. Une exposition affichera cette tendre correspondance à la bibliothèque accompagnée de livres en relation avec les souvenirs d'autrefois tel un voyage dans le temps pour le public d'aujourd'hui.

Si vous souhaitez participer à cette correspondance avec les jeunes générations, nous vous invitons à prendre contact avec nous au 063.60.13.88 ou au 0499.41.64.88

Dans quels cas ?

1. maladie ou invalidité. Cette incapacité est attestée par un certificat médical.
2. raisons professionnelles ou de service. Cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par votre employeur.
3. vous êtes étudiant. Cette impossibilité est attestée par un certificat délivré par l'établissement que vous fréquentez.
4. vous êtes en vacances à l'étranger le jour du scrutin. Cette impossibilité est attestée par le bourgmestre de votre commune (ou son délégué), sur présentation des pièces justificatives nécessaires ou, dans le cas où vous vous trouvez dans l'impossibilité de produire une telle pièce justificative, sur la base d'une déclaration sur l'honneur auprès du bourgmestre.
5. Vous exercez la profession de batelier, de marchand ambulant ou de forain, vous êtes incarcéré ou parce qu'il vous est impossible de venir voter pour des raisons religieuses.

21. Budget de la commune

Le budget communal pour l'exercice 2014 et approuvé par le ministre des pouvoirs locaux et de la Ville s'établit comme suit :

Service ordinaire

| | Recettes | Dépenses | Résultats |
|----------------------|---------------|--------------|--------------|
| Exercice propre 2014 | 8.603.688,64 | 8.602.544,67 | 1.143,97 |
| Exercices antérieurs | 1.646.160,67 | 22.671,82 | 1.623.488,85 |
| Total | 10.249.849,31 | 8.625.216,49 | 1.624.632,82 |

Le solde des provisions et des fonds de réserve ordinaires après le présent budget sont :

Provisions : 400.000,- €

Fonds de réserve ordinaire: 1.514.604,23,- €

Service extraordinaire

| | Recettes | Dépenses |
|----------------------|--------------|--------------|
| Exercice propre 2014 | 5.816.523,22 | 7.535.737,41 |
| Exercices antérieurs | 0,00 | 1.918,14 |
| Prélèvements | 1.721.132,33 | 0,00 |
| Total | 7.537.655,55 | 7.537.655,55 |

Le solde du fonds de réserve extraordinaire après le présent budget est de 3.816.952,42 €

22. Prime à la vie chère

Art. 1 Une prime annuelle aux familles est allouée par la Commune d'Etalle aux conditions arrêtées ci-après.

Art. 2 Le montant de la prime est de 60 € par enfant qui, au 1er janvier de l'exercice considéré, est régulièrement inscrit aux registres de la population de la Commune d'Etalle et qui bénéficie d'allocations familiales à charge d'un Etat ou d'une institution de l'Union Européenne

Art. 3. Le montant de la prime est doublé en faveur des enfants bénéficiant d'allocations familiales majorées pour handicap ou maladie.

Art. 4 La prime est liquidée en faveur du parent qui au 1er janvier de l'exercice considéré, est régulièrement inscrit au registre de la population de la Commune d'Etalle. Si les deux parents sont inscrits à ce registre à cette date, la prime est liquidée en faveur du parent allocataire.

Art. 5 La prime sera versée sur un compte financier ouvert au nom du parent pouvant prétendre au paiement

en vertu de l'article 4, sur demande introduite par ce dernier auprès de l'administration communale au plus tard le 30 juin de l'année en cours.

Art. 6 La demande contient les noms, prénoms, sexe, profession et domicile du parent demandeur et du ou des enfants considérés. Elle est datée, signée et accompagnée d'une attestation de la caisse d'allocation familiale ou de l'organisme payant établissant le droit de l'allocataire pour le ou les enfants considérés au 1er janvier de l'exercice en cours. Le cas échéant, un justificatif établissant le droit à l'allocation majorée est joint à la demande.

Art. 7. La prime n'est versée qu'une seule fois par an et par enfant.

Art. 8. Le collège communal est chargé de l'exécution du présent règlement et du règlement des contestations éventuelles.

Le formulaire est téléchargeable sur le site de la commune

23. Distribution de sacs poubelles

Dans le courant du deuxième trimestre 2014, vous recevrez une invitation à payer la taxe sur la récolte et le traitement des déchets.

Ce courrier sera accompagné d'un document précisant les dates et les modalités de distribution des sacs poubelles gratuits auxquels vous avez droit. Faites y attention.

24. Produits recyclés par l'AIVE

Le compost vert

L'AIVE composte chaque année 40.000 tonnes de déchets verts provenant des parcs à conteneurs. Pour garantir un produit de qualité, de nombreux contrôles (montée en température, maturité, ...) sont effectués tout au long du processus de compostage. Après 3-4 mois de maturation, le compost est affiné, puis stocké en lot de 1.000 tonnes. Un échantillon de chaque lot est analysé par un laboratoire agréé pour garantir la conformité du compost. Il peut alors être proposé à la vente, en sacs ou en vrac.

Le compost vert est en vente :

- en sac de 40 litres (3 euros) dans tous les parcs à conteneurs ;
- en vrac (pour les plus grosses quantités) au départ des installations de l'AIVE à Habay. Le prix varie en fonction des quantités commandées.

Les intérêts du compost vert :

- il favorise la croissance des plantes ;
- il améliore aussi la structure du sol.

Mais attention, le compost doit toujours être utilisé en mélange avec de la terre, du sable ou du terreau : 1/3 de compost, 2/3 de substrats. Pur, le compost risque de « brûler » les semis ou les plantes.

Infos ? guy.schmitz@idelux-aive.be

Les concassés recyclés

Chaque année, 40.000 tonnes de déchets inertes sont collectées dans les parcs à conteneurs de l'AIVE. Depuis 2005, ils sont concassés et criblés pour devenir un matériau de sous-fondation. Les concassés recyclés de l'AIVE répondent aux critères de qualité de la certification « CE2+ ». Ils répondent donc aux exigences du cahier des charges technique « Qualiroute ».

Les concassés sont en vente :

A Habay et à Tenneville au prix de 5 euros TVAC, la tonne. Infos ? christophe.arnould@idelux-aive.be

25. Collecte de textiles

Au cours de l'année 2013, 33.538 kilos de textile ont été récoltés dans la commune via les bulles à vêtements de l'asbl Terre. Ce tonnage a été traité comme suit :

- 59,5% de vêtements réutilisés
- 27,7% de vêtements recyclés en fibres
- 12,8% de déchets

Les bulles sont situées :

Chantemelle

rue de la Gravelle près du complexe sportif

Etalle

rue Fernand Neuray, 36, parking de l'école communale

rue du Moulin, 76, parking de l'Ecomarché

rue Belle Vue, 56, parking du Delhaize

Sainte-Marie sur Semois

Voie du Banel, parking du terrain de football

Vance

Route d'Arlon, parking d'Agrivance

25. Enquête publique

Dans le cadre de la directive (CE) n02001/42 relative à l'Evaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement transposée dans le Code de l'Environnement (1), vous êtes invité à donner votre avis sur le projet de rapport d'Evaluation Environnementale Stratégique (EES). Les documents sont consultables à l'Administration communale, rue du Moulin 15 à 6740 ETALLE ou sur le site internet <http://agriculture.wallonie.be/pwdr>

Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège communal ou à la DGARNE, soit via le site internet, soit par courriel serge.braun@spw.wallonie.be, soit par courrier postal à l'adresse suivante: SPW - DG03 - Département des Politiques européennes et des Accords internationaux - Chaussée de Louvain, 14 à 5000 Namur - A l'attention de M. Serge Braun.

Vos observations verbales pourront être recueillies à l'Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir du lundi au vendredi de 9 H 00 à 12 H 00 et le samedi matin de 10 H 00 à 12 H 00. L'enquête publique débutera le 10 mars 2014 et se clôturera le 24 avril 2014. Une séance de clôture sera organisée le 24 avril 2014 à 14 h 00.

26. Cuestas

Riche de l'expérience de deux opérations Leader, l'AS-BL Cuestas a accepté la mission d'écriture d'un troisième Plan de développement stratégique 2014-2020 sur les communes d'Aubange, Etalle, Meix-dvt-Virton, Musson, Rouvrois, Saint-Léger, Tintigny et Virton.

Alors que le premier plan articulait une dizaine d'actions agricoles, sociales, environnementales et culturelles autour du thème fédérateur « amélioration des relations entre ruraux et néo-ruraux », le second, plus précis, plus volontariste, visait à « accroître durablement la capacité économique endogène du territoire par l'exploitation de ses atouts et qualités et par l'organisation de ses acteurs ». Coopérative fermière de la Gaume, Coopérative Gaume Energie, actions biodiversité en ferme, projet intergénérationnel Part'Age, Journal de classe du p'tit gaumais ... Tous les projets des deux premiers plans ont été menés à bien et les évaluations, internes et externes, ont confirmé cet aboutissement.

Dans le cadre de l'écriture de leur troisième plan, ils ont besoin de vous. Citoyens, acteurs du territoire, ils vous invitent à partager via <http://www.cuestas.be/partageons-vos-idees/> vos idées d'actions à réaliser pour le développement durable de votre territoire **avant le 30 avril !**

Pour plus d'information : Nicolas Ancion – 063.45 71 26 – n.ancion@cuestas.be - www.cuestas.be

26. A.L.E.

Vous êtes un particulier et êtes débordé ?

Vous cherchez une aide pour des petits entretiens de jardins, de la garde et accompagnement de personnes malades ou d'enfants, l'Agence Locale pour l'Emploi peut vous fournir une aide.

Vous êtes responsable d'une association, école ?

L'Agence Locale pour l'Emploi peut aussi vous aider pour effectuer certaines activités qui ne relèvent pas de la gestion journalière ou qui sont habituellement effectuées par des bénévoles.

Vous êtes chômeur complet indemnisé de longue durée, bénéficiaire du RIS

Vous pouvez gagner un supplément à vos allocations pouvant aller jusqu'à 184,50 €.

Pour tout renseignement contactez l'agence locale pour l'emploi d'Etalle située Place des Chasseurs Ardennais 8 à Etalle. 063/45.55.07 (Bureau ouvert les lundi et mardi de 9.00 à 15.30)

27. Baby Service

Accueillir des enfants à votre domicile, vous y pensez ?

Vous recherchez une activité professionnelle épanouissante rémunérée, vous donnant droit à un statut social? Venez nous rejoindre au sein d'une équipe dynamique d'accueillantes d'enfants. Le BABY-SERVICE recrute des accueillantes d'enfants dans différentes communes. Cette activité diversifiée vous permettra de travailler à votre domicile, en assurant l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, durant les heures de travail des parents.

Le Service vous propose :

Un statut social

Une formation continuée, durant la période d'activité, offrant la possibilité de relations avec des collègues de travail

Un accompagnement social et administratif

Un prêt de matériel de puériculture

Une assurance couvrant votre activité.

Vous n'avez pas la formation requise pour travailler dans le domaine de la Petite Enfance ? Une formation d'accueillante d'enfants débutera en avril 2014 à Arlon.

Intéressé(e) ou envie d'en savoir davantage,

BABY-SERVICE

Service d'accueillantes conventionnées

Rue des Déportés, 41 – 6700 ARLON baby.service@

belgacom.net

063/ 21.81.65

28. La fête des bébés

Les enfants nés entre le 01/01/2013 et 31/12/2013 et leurs parents sont cordialement invités par l'Administration Communale et le comité local de la Ligue des Familles le 27 avril 2014 à la fête des bébés qui se tiendra de 10h30 à 12 h30 en la salle annexe du complexe sportif, rue des Ecoles, à Etalle.

C'est l'occasion, pour les différentes familles, de faire connaissance, de partager leur joie d'être parents et leur expérience autour d'un verre de l'amitié. Un cadeau sera offert aux enfants présents.

Retenez la date, une invitation vous parviendra bientôt.

29. Exposition à la maison communale

Etienne Lenoir expose à la Mairie d'Etalle

La mairie, notre maison communale, est un lieu de passage pour l'ensemble de la population d'Etalle, un lieu idéal pour faire découvrir nos artistes locaux. Suite au succès rencontré par l'exposition de Guy Fagny au début de cette année, nous poursuivons l'expérience en vous proposant le travail d'Etienne Lenoir, photographe animalier habitant à Etalle (www.etiennelenoir.com).

Seize photographies seront exposées du 26 avril 2014 au 28 juin 2014 dans l'espace d'accueil de la mairie et dans la salle du Conseil Communal. Les visites sont possibles le samedi matin de 10h à 12h, hors mariage, ou sur rendez-vous avec Etienne Lenoir au 0495/52.12.40

30. Agenda

Vous pouvez retrouver le détail de ces activités sur le site d'Etalle (www.etalles.be) sous l'onglet culture-loisirs ou sur le site Internet du Syndicat d'initiative d'Etalle.

9ème Marche de nuit

vendredi 28 mars 2014
de 18h00 à 21h00 au terrain de football d'Etalle
marche: 5 & 10 km
Org: U.S. Stabuloise
Renseignements: 063.45.68.25

Bourse aux vêtements

dépôt: vendredi 28 mars 2014
de 18h30 à 21h00
vente: samedi 29 mars 2014
de 09h00 à 13h00
Org: Ligue des Familles d'Etalle
Renseignements: 0497.42.47.57

Méningez-vous

samedi 29 mars 2014
IMP La Providence
Org: Maison de vie communautaire Proximam
Inscriptions: 063.45.70.83 - proximam@hotmail.fr

Salon Jard'Gaume

dimanche 30 mars 2014
de 10h00 à 18h00 au complexe sportif d'Etalle
Org: Cercle Horticole

Marche ADEPS

dimanche 30 mars 2014
Ecole de la Communauté Française d'Etalle
de 09h00 à 18h00 - Parcours de 5 - 10 - 20 km
petite restauration sur place
Org: ECF d'Etalle
Renseignements: 0497 45 91 47

Entretien avec Armel Job

jeudi 03 avril 2014
Org: Bibliothèque Communale d'Etalle
Renseignements: 063.60.13.88

Communes et rivières propres

samedi 05 avril 2014
Org: Administration Communale d'Etalle
Renseignements: 063.45.51.74

Art Floral sur le thème de Pâques

lundi 07 avril 2014
à 20h00 au complexe sportif d'Etalle
Org: Cercle Horticole

Challenge Ardennes-Gaume

samedi 19 avril 2014
Org: Syndicat d'Initiative du Grand Etalle
Renseignements: 063.45.67.87

Assemblée Générale

mercredi 23 avril 2014
Org: U.S. Stabuloise
Renseignements: 063.45.68.25

Comédie musicale «ABBA cadabra»

vendredi 25 avril 2014
Ecole communale de Vance
Org: Ecole communale de Vance
Renseignements: ec002723@adm.cfwb.be

Baba Raid

raid multi-sport
samedi 26 et dimanche 27 avril 2014
Départ à Fratin - nombre d'équipes limité
Org: Baba Orientation
Renseignements: www.baba-orientation.be

Concert de Gala

samedi 26 avril 2014
vin & vigne en musique
Complexe sportif et culturel d'Etalle
Org: Harmonie Royale La Stabuloise
Renseignements: www.lastabuloise.be

Fête des bébés

dimanche 27 avril 2014
de 10h30 à 12h30
Complexe sportif et culturel d'Etalle
Org: Ligue des Familles & Administration communale
Renseignements: 0497.42.47.57

Allure libre

dimanche 27 avril 2014
Ecole de la Communauté Française d'Etalle
Org: ECF d'Etalle
Renseignements: 0497 45 91 47

Balade Gourmande

jeudi 1er mai 2014
à Fratin / Sainte-Marie
Org: Syndicat d'Initiative du Grand Etalle
Renseignements: 063.45.67.87

Brocante de l'école

dimanche 04 mai 2014
Org: Ecole communale de Buzenol
Renseignements: 0499/10 38 14
willy_sanem@hotmail.com

Fêtes des mères et pères

lundi 05 mai 2014
complexe sportif d'Etalle
Org: Cercle Horticole

Barbecue des supporters

dimanche 25 mai 2014
Org: U.S. Stabuloise
Renseignements: 063.45.68.25

Randonnée VTT Cyclo Marche

jeudi 29 mai 2014
complexe sportif d'Etalle
Org: Les Amis Donner
Renseignements: 063.45.64.33

Jumelage Etalle-Clérieux

du jeudi 29 mai au dimanche 1er juin 2014
Org: Comité de Jumelage
Renseignements: 0496.84.65.36

Randonnée Cyclo

dimanche 1er juin 2014
parcours de 18 - 47 - 71 & 102 km
départ à Sainte-Marie sur Semois
Org: Cyclos de la Gaume
Renseignements: 0475.42.17.97

La vie quotidienne des abeilles

conférence par François Rongvaux
lundi 02 juin 2014
à 20h00 au complexe sportif d'Etalle
Org: Cercle Horticole

L'A-Vançoise

Parcours de 25-35-55 km
Parcours accompagné de 15 km pour les enfants
dimanche 08 juin 2014
Org: A-Vance Team
Renseignements: 0474 98 09 94

Remise du Relais d'Estalle

13 - 14 - 15 juin 2014
Fête de départ pour la remise de commerce
Org: Relais d'Estalle
Renseignements : 063 45 62 80

Brocante & Fête de la musique

dimanche 15 juin 2014
complexe sportif d'Etalle
Org: Harmonie Royale La Stabuloise
Réservations : 0495.89.46.55 - stabuloise@skynet.be

Fête des Sarrasins

week-end du 28 & 29 juin 2014
Org: Groupe Animation Chantemelle

Tournoi de sixte

samedi 05 juillet 2014
Org: U.S. Stabuloise
Renseignements: 063.45.68.25

31. Contacts

Administration communale d'Etalle

Rue du Moulin 15
6740 Etalle

Tél : 063/45.51.74
Fax: 063/45.63.27
Mail: anne-marie.dourte@publilink.be

Secrétariat

| | |
|--------------------|--------------|
| Dourte Anne-Marie | 063.45.01.16 |
| Parfondry Brigitte | 063.45.01.15 |

Receveur

| | |
|----------------|--------------|
| Caruso Cecilia | 063.45.01.29 |
|----------------|--------------|

Comptabilité

| | |
|---------------|--------------|
| Detinne Agnès | 063.45.01.12 |
| Ehmann Wilma | 063.45.01.27 |

Etat Civil

| | |
|-----------------|--------------|
| Andreux Martine | 063.45.01.21 |
|-----------------|--------------|

Population

| | |
|------------------|--------------|
| Ridole Carine | 063.45.01.19 |
| Dodeur Christine | 063.45.01.18 |

Taxes

| | |
|-----------------|--------------|
| Decker Francine | 063.45.01.28 |
|-----------------|--------------|

Travaux

| | |
|------------------|--------------|
| Dossogne Francis | 063.45.01.20 |
| Godard Philippe | 063.45.01.23 |
| Etienne Noo | 063.45.01.23 |
| Lopez Laura | 063.45.01.17 |
| Médard Sébastien | 063.45.58.78 |

Urbanisme

| | |
|-----------------|--------------|
| Focant Serge | 063.45.01.24 |
| Turbang Grégory | 063.45.01.10 |



La vie à Etalle

CONCERT "Sur-Lesse"

Organisation conjointe de l'administration communale d'Etalle et du groupe local 11.11.11 au profit de la reconstruction des Philippines.

Exposition de l'école communale d'Etalle pendant les vacances de Carnaval en vue d'initier les enfants à l'art.

STABUL'ART





1^{er} Mai
2014

Balade gourmande ETALLE



INSCRIPTION
INDISPENSABLE

☎ 063.45.67.87

☎ 20, rue du moulin - Etalle

Pour multiplier votre plaisir, venez en famille ou en groupe avec vos amis, collègues, voisins, ...

Le menu et les informations sont disponibles sur notre site [www.sietalle.be]

via notre page facebook [www.facebook.com/sietalle]

ou dans les locaux du Syndicat d'initiative d'Etalle [20, rue du moulin - 6740 Etalle]



Avec le soutien au Commissariat Général au Tourisme de la Région Wallonne, de la Province de Luxembourg et de l'administration communale d'Etalle.